



# Fiche Inscription association

## **In Hubertus *Votre Corps, C'est Vous !***

### Saison 2017-2018

#### Membre

NOM et Prénom de l'adhérent : .....

NOM et Prénom du représentant légal pour les mineurs : .....

#### Coordonnées

Adresse complète : .....

Tel domicile : ..... Tel portable : .....

Email (lisible) : .....

Date de naissance : .....

#### Cours choisi (entourez votre choix)

	Maison des Asso. Port-Boyer	CSC Port Boyer	MQ Doulon	Saint-Donatien ADAPEI
PILATES	Jeudi 10h30	Mercredi 20h Initiés	Samedi 9h30 Découverte	Jeudi 19h30 Découverte
			Samedi 10h30 Initiés	Jeudi 20h30 Initiés
Stetch'PILATES Assouplissement		Mercredi 21h	Samedi 11h30	
Cotisation	230 euros/an	230 euros/an	230 euros/an	390 euros/an 150 euros/trim

Tarif rentrée 2 cours Pilates + Stetch'Pilates : 380 euros/an

#### Mode de règlement

Chèques à l'ordre d'In Hubertus	Nom	Banque	20/09/17- n°chq/somme	20/10/17- n°chq/somme	20/11/17- n°chq/somme	Total	Total
Espèces							
CV							

**Adhésion à l'association** (1 par famille)  
15 euros nantais - 25 euros non nantais

#### Autorisation

Mode  
paiement

J'autorise In Hubertus à utiliser les photos et vidéos prises dans le cadre des activités de l'association et renonce à une quelconque compensation.

Date

- Demande d'attestation
- Certificat médical fourni (aptitude à la gymnastique PILATES ou Stetch'PILATES, OBLIGATOIRE avant le 1er cours)
- Document « conditions d'adhésion à l'association In Hubertus » lu et signé

Fait à Nantes, le

Signature obligatoire de l'adhérent(e)



## Conditions générales d'adhésion association **In Hubertus**

- L'adhésion n'est effective qu'après remise de la fiche d'inscription dûment remplie, de la fiche « conditions d'adhésion » signée, du règlement de la cotisation et de l'adhésion, ainsi qu'après la présentation d'un certificat médical datant de moins de 3 mois ;
- La cotisation doit être réglée en totalité en espèce ou par chèque lors de l'adhésion. Le paiement en plusieurs chèques est accepté aux dates d'encaissement proposées par l'association ;
- A partir du 2ème cours, les inscriptions sont considérées comme définitives et ne pourront faire l'objet d'un remboursement ;
- L'association propose une adhésion de 29 ou 30 séances de cours selon le calendrier entre le mercredi 13 septembre 2017 et le samedi 16 juin 2018 hors vacances scolaires ; Il y a cours le 1er samedi des vacances scolaires ;
- Chaque abonnement est nominatif et est valable du 13 septembre 2017 au 16 juin 2018 ;
- Les cours et techniques proposés ne peuvent se substituer à un traitement médical. L'adhérent (e) est informé(e) (conformément à l'article L321-4 du code du sport) de l'intérêt de bénéficier de garanties « Individuelle Accident » couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut l'exposer ;
- Les adhérents devront prévoir d'arriver 5 à 10 minutes à l'avance pour que le cours débute à l'heure ;
- L'association n'est pas responsable des effets personnels des adhérents pendant les séances ;
- Pour les cours, pensez à vous munir d'une serviette, d'un tapis et d'un coussin si nécessaire ;
- Les cours de PILATES et Stretch'PILATES se pratiquent pieds nus ou en chaussette (antidérapantes).

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales relatives aux activités et les accepter sans réserve,

A Nantes, le

Signature obligatoire de l'adhérent (e)